

Hérouville Saint Clair, le 11/04/2024

Affaire suivie par :  
Hélène ETIENNE

Tél. 02 31 45 96 53  
Mél. [dSDEN14-psep1@ac-normandie.fr](mailto:dSDEN14-psep1@ac-normandie.fr)

DSDEN 14  
2, Place de l'Europe  
BP 90036  
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'Education nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les enseignants classe  
normale du premier degré public du Calvados,  
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et  
Inspectrices en charge de circonscriptions

Objet : Accès au grade de professeur des écoles hors classe – année 2024

Références :

- Décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, articles 48-1 et 48-2 ;
- Arrêté du 14 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'Etat ;
- [Lignes directrices de gestion ministérielles du 27 novembre 2023 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques :](#)
- [Lignes directrices de gestion académiques de mars 2024 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'Académie de Normandie.](#)

La présente note a pour objet de préciser, **pour l'année 2024**, le calendrier de gestion ainsi que la date et les modalités de publication des résultats de la campagne 2024 de promotion à la hors classe.

Je vous rappelle que **les modalités d'accès au grade de la hors classe et les critères d'établissement du tableau d'avancement** sont présentés dans les lignes directrices de gestion ministérielles (pages 3 et 9 de l'**annexe 1**) et académiques (pages 2, 5 et 8) citées en références, accessibles par lien hypertexte et consultables sur le site intranet académique.

Sous réserve de modifications ultérieures, je vous invite à prendre connaissance du calendrier de gestion suivant :

Lundi 15 avril 2024 :

Envoi du message I-prof informant les agents comptant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale au 31/08/2024 de leur promouvabilité à la hors classe 2024.

Du lundi 15 avril au lundi 6 mai 2024 inclus :

Campagne d'enrichissement du CV I-prof pour les agents sans appréciation (enseignants n'ayant pu bénéficier du rendez-vous de carrière du 9e échelon).

*Pour rappel, les agents ayant bénéficié du rendez-vous de carrière du 9<sup>e</sup> échelon ou déjà évalués dans le cadre d'une campagne précédente de promotion à la hors classe, peuvent consulter leur appréciation pérenne dans la rubrique « Carrière » puis « Notation » de leur dossier I-prof.*

Entre le lundi 3 juin et le vendredi 14 juin inclus :

Consultation dans I-prof, rubrique « Services » puis « tableau d'avancement à la Hors classe », des avis et oppositions à promotion émis sur les dossiers des promouvables.

Fin juin 2024 :

Publication des résultats sur I-prof rubrique « Services » et sur le site intranet académique, rubrique « Documents (DSDEN14) » puis « Enseignants du 1er degré », « Espace publications » et « Calvados », dès réception du contingent académique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé Armelle FELLAHI

*La présente note est diffusée via i-prof, via la lettre d'information et publiée sur le site intranet, rubrique « ressources humaines », « Circulaires RH », « DSDEN 14 », « Année scolaire 2023-2024 », « Les promotions », « Tableau d'avancement à la hors classe ».*

Copie pour information :

- DRH
- Conseillère ressources humaines de proximité